



La Suisse ne s'attend pas à une baisse

ATS

Un nouveau chapitre s'ouvre aujourd'hui dans l'histoire du différend douanier entre les États-Unis et la Suisse. Le 24 juillet signe la fin des droits de douane supplémentaires de 10% que le gouvernement Trump avait imposés à tous les pays à la suite d'un arrêt rendu en février par la Cour suprême. La Confédération et les associations professionnelles ne pensent toutefois pas que cela se traduira par un allègement pour les exportateurs suisses.

L'arrêt de la Cour suprême était sans équivoque: les droits de douane imposés par Donald Trump le 2 avril 2025 n'avaient pas de fondement juridique. Une telle mesure nécessitait l'accord du Congrès.

Le gouvernement Trump a réagi sans tarder. S'appuyant sur un autre article de loi, il a imposé des droits de douane supplémentaires de 10% sur les importations en provenance de tous les pays. Pour des raisons juridiques, il ne pouvait toutefois le faire que pendant 150 jours, une mesure qui expire donc le 24 juillet.

À cette date, les droits de douane ne devraient toutefois pas baisser. En effet, début juin, le gouvernement américain a proposé de nouveaux

droits de douane punitifs à l'encontre d'une soixantaine de partenaires commerciaux, dont la Suisse. Une autre disposition légale, l'article 301 de la loi sur le commerce, devrait servir de base légale.

Plus élevé que celui appliqué à l'UE

Selon les accusations, la Suisse aurait recours à des

pratiques commerciales déloyales. Comme 54 autres économies, elle ne dispose pas d'une «interdiction explicite d'importer des produits issus du travail forcé», selon Washington. Pour ces pays, les États-Unis proposent des droits de douane supplémentaires de 12,5%, contre 10% pour l'Union européenne.

«Nous nous attendons à ce que les États-Unis remplacent, fin juillet, les droits de douane supplémentaires existants par des droits supplémentaires fondés sur l'enquête au titre de la section 301 relative au travail forcé», écrit à Keystone-

ATS Markus Spoerndli, porte-parole du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). De plus, des droits de douane seraient prélevés conformément au principe de la nation la plus favorisée. Ces droits dits «NPF» s'élèveraient en moyenne à 2,3%.

Une deuxième enquête de Washington au titre de la «section 301» porte sur des surcapacités de production industrielle présumées. Le rapport du représentant américain au commerce n'a pas encore été

publié. L'éventuelle charge douanière supplémentaire reste donc incertaine.

La Suisse insiste sur le plafond

Berne a clairement fait savoir à Washington qu'elle s'attendait à ce que le plafond tarifaire de 15% soit respecté, a déclaré Markus Spoerndli. Ce taux avait été convenu dans la déclaration d'intention commune du 14 novembre 2025. De plus, la Suisse continue de rejeter les accusations relatives au travail forcé.

Plutôt qu'une interdiction d'importation, la Confédération privilégie une approche globale tout aussi efficace. «L'industrie américaine n'est en aucune manière lésée par la pratique suisse», explique Markus Spoerndli. «Une discrimination à l'égard de la Suisse serait donc infondée.»

Accord respecté jusqu'à présent

Rahul Sahgal, directeur de la Chambre de commerce Suisse – États-Unis, n'ose pas faire de prévisions précises. «J'entends chaque jour des choses différentes», a-t-il déclaré la semaine dernière lors d'un entretien avec Keystone-ATS.

Il considère toutefois lui aussi qu'un droit de douane supplémentaire de 12,5% en raison des accusations de travail forcé est plausible.

Jusqu'à présent, la Suisse n'a pas été traitée plus défavorablement que d'autres États, précise Rahul Sahgal. La Suisse n'est pas la seule à avoir mis en œuvre de manière proactive



ve ce qui avait été convenu en novembre 2025. «Les États-Unis ont, eux aussi, respecté l'accord jusqu'à présent.»

Pour le chef de la Chambre de commerce, le résultat final sera déterminant. «Il est encore trop tôt pour parler d'un désavantage concurrentiel par rapport à l'UE.»

«Une accusation absurde»

En ce qui concerne l'écart menaçant de 2,5 points de pourcentage par rapport aux États membres de l'UE, il faut garder à l'esprit l'ordre de grandeur, selon Rahul Sahgal. L'évolution du franc suisse par rapport au dollar américain et à l'euro est tout aussi déterminante. Dans ce domaine également, l'économie d'exportation suisse subit des pertes.

Swissmem, l'association de l'industrie technologique, critique vivement les accusations de travail forcé: les produits de l'industrie technologique suisse ne sont pas seulement développés en Suisse, mais aussi, dans la grande majorité des cas, fabriqués ici, écrit l'asso-

ciation. «On ne peut pas fabriquer de produits de haute technologie en recourant au travail forcé. Cette accusation est donc absurde.» Il en va de même pour la prétendue surproduction industrielle. La Suisse n'applique ni droits de douane industriels ni subventions industrielles.

«Pas de suppression des droits de douane»

«Nous ne nous attendons malheureusement pas à une suppression des droits de douane», explique Ivo Zimmermann, responsable de la communication chez Swissmem. La différence tarifaire par rapport aux principaux concurrents sera déterminante: plus elle est importante, plus les conséquences sont douloureuses.

Swissmem envisage trois scénarios possibles: premièrement, un taux de droit fixe de 15%, droits NPF compris. Deuxièmement, un taux de droits de douane moyen de 17,5% sur les produits technologiques suisses, composé de 12,5% de droits supplémentai-

res et de droits NPF s'élevant en moyenne à 5%. Selon l'association, cela constituerait un désavantage concurrentiel injustifié par rapport à ses principaux concurrents, l'UE et le Japon.

L'association n'exclut pas non plus une mauvaise surprise: «La Suisse et d'autres pays se verront imposer un taux de droits de douane encore plus élevé», explique Ivo Zimmermann pour décrire le troisième scénario.

L'association faitière Economiesuisse souligne également qu'il faut s'attendre à ce que les droits de douane supplémentaires restent en vigueur, même après le 24 juillet. Pour elle, il est particulièrement important de disposer de conditions-cadres fiables et prévisibles.

Le DEFR souligne que la Confédération continue de viser un accord commercial juridiquement contraignant. Cet objectif est également partagé par la Chambre de commerce suisse-américaine, Economiesuisse et Swissmem.



Berne a clairement fait savoir à Washington que la Suisse s'attendait à ce que le plafond tarifaire de 15% soit respecté.

ARCHIVES KEY

*J'entends chaque jour
des choses différentes.»*